

Refuser la PES, et réclamer un acompte sur la revalorisation des salaires et des carrières !

Appel à tous les CR et DR du Cemagref

Comme vous le savez, le Directeur Général du Cemagref, comme ses homologues des autres EPST, est passé outre les avis négatifs de tous les syndicats, des élus CAP chercheurs, des élus de départements dans les instances scientifiques, et du CST lui-même; à propos de l'instauration de cette PES(te), qu'il a fait voter en Conseil d'Administration (cf. informations de novembre-décembre 2009). Malgré l'opposition des représentants des personnels, malgré la défection des présidents de Commissions Spécialisées pour effectuer le "tri" des chercheurs qui seraient autorisés à candidater (une trentaine ?), il persiste à vouloir mettre ce système en application (dans l'opacité la plus totale¹) et refuse de relayer auprès de la ministre de l'ESR les demandes des personnels pour une véritable revalorisation des salaires et des carrières.

Répondre au manque d'attractivité des carrières de la recherche publique par l'instauration d'une "carotte" que les chercheurs devraient se disputer entre eux est une insulte faite à tous les chercheurs et une non-réponse à la nécessité pour la société de revaloriser les métiers de la recherche, aujourd'hui de plus en plus délaissés par les jeunes.

Pour obliger le gouvernement à revoir sa copie et à proposer une véritable revalorisation des métiers de la recherche, pour obliger les directions d'EPST à peser également en ce sens, il faut d'abord que collectivement et solidairement les chercheurs refusent de "jouer le jeu" de la PES.

Au CNRS, et maintenant aussi à l'INRA, se développe un mouvement de résistance de chercheurs ou enseignants-chercheurs s'engageant à ne pas demander la PES. Une liste de ceux qui ont accepté de rendre publique leur démarche est tenue à jour sur le site de SLR, à l'adresse http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?page=article&id_article=3164

Nous appelons les chercheurs du Cemagref à se joindre à ce mouvement :

► 1. en envoyant eux aussi des lettres – individuelles ou collectives - exprimant leur **refus de postuler pour recevoir cette prime** et en le faisant savoir

► 2. pour ceux qui seraient sollicités en ce sens, en **refusant de collaborer à toute opération d'évaluation de collègues qui servirait à sélectionner les bénéficiaires de la PES**, à l'intérieur de leur propre organisme ou dans un autre ; en interne au Cemagref ce sont les élus des instances scientifiques qui participent à "l'instance spéciale d'évaluation" qui seront sollicités et auront à se positionner...

Au groupement de Bordeaux du Cemagref, à la quasi-unanimité, les CR et DR ont co-signé une prise de position collective "*contre le principe de sélection et d'exclusion de la PES qui de surcroît ne reconnaît pas le caractère collectif de notre activité de recherche*" et réclamant "*que le budget affecté soit réparti de façon égale entre tous les CR et les DR de l'établissement*". Voir document joint à ce message.

Sont également joints à ce message des modèles de lettres que vous pouvez adopter et adapter pour un envoi individuel ou collectif, à l'échelle d'une unité de recherche, d'un groupement...

Ces courriers et prises de position sont à adresser à la ministre Valérie Pécresse, avec copie à la DG du Cemagref, aux syndicats et élus concernés dans les instances scientifiques. (Voir dans le fichier joint les coordonnées correspondantes). Et si vous êtes d'accord pour que votre démarche soit rendue publique sur le site de "Sauvons la Recherche", nous vous suggérons de leur adresser également copie de votre lettre ou motion à l'adresse contact@sauvonslarecherche.fr.

Bien sûr le combat contre la PES et pour des mesures collectives de revalorisation et d'harmonisation des rémunérations, de fluidification des carrières (en particulier passages CR2 => CR1), n'est pas que celui des chercheurs et nous continuerons à le porter syndicalement, au nom de tous, au niveau de la

¹ Pas de note de service explicitant le processus, aucune réponse aux demandes d'informations formulées par les représentants du personnel au CTPC du 17 juin...)

DG et des tutelles, notamment à l'occasion de la remise à plat des décrets Cemagref. ***Mais dans la phase actuelle qui passe par un engagement personnel des chercheurs pour refuser ce marché de dupes de la PES, ce sont bien les chercheurs qui sont en première ligne et doivent monter au créneau !***

Quels débouchés à ce mouvement ?

Dans toutes les instances de l'Etablissement (réunions DG/syndicats, CTPC, CAP, commission carrières, CA), et au MESR avec les syndicats des autres EPST, nous pourrions réitérer avec plus de force nos demandes récurrentes sur l'ouverture de négociations pour la revalorisation des salaires et des carrières des personnels de la recherche, et bien sûr un plan de titularisation des CDD, seuls à même d'apporter des réponses satisfaisantes pour l'avenir.

Nous demanderons aussi, en mesure immédiate "en attendant mieux", que les crédits mis en réserve au budget 2010 du Cemagref pour l'attribution de la PES soient utilisés :

- en première priorité, pour faire passer en CR1 la totalité des CR2 qui remplissent les conditions ; compte-tenu des nouvelles pratiques initiées par la DG de recruter directement en CR1 y compris des chercheurs n'ayant que quelques mois de pratique après leur thèse, il serait plus scandaleux que jamais de laisser "moisir" en haut du grade de CR2 un seul des chercheurs du Cemagref ayant effectué ses 4 ans statutaires dans ce grade et recueilli l'avis favorable de l'instance spéciale d'évaluation...

- en second lieu, pour distribuer, avec le reliquat 2010, un complément de rémunération d'un montant uniforme à tous les CR et DR, sous la forme par exemple d'une "rallonge" de la "prime de recherche"² ; le montant serait certes symbolique, mais la démarche, elle, serait un symbole fort et ferait apparaître au grand jour la poudre aux yeux du "plan carrières" de Valérie Pécresse !

Nous avancerons ces demandes dès la prochaine réunion DG/syndicats du Cemagref, programmée le 31 août.

Il est évident que ces demandes auront d'autant plus de poids que la direction recevra un grand nombre de messages refusant la PES de la part des chercheurs du Cemagref et a contrario très peu de demandes pour en bénéficier (zéro demande serait l'idéal !).

Nous appelons chacun de vous à ne pas vous désolidariser de l'ensemble des chercheurs et de vos autres collègues en vous laissant tenter par le mirage de la PES : c'est une prime qui serait inaccessible pour la plupart d'entre vous (limitée à 20 % de l'effectif des CR et DR par construction), éphémère pour ceux qui l'obtiendraient, et le début de l'entraînement de tous les personnels dans une spirale infernale de compétition malsaine et de "management par objectifs" dont on sait les ravages que ce type de pratique génère dans les entreprises et que le gouvernement veut malgré tout étendre à la Fonction Publique.

Seul un mouvement d'ensemble des chercheurs, dans tous les EPST, soutenu et relayé par leurs représentants élus et les organisations syndicales pourra forcer les directions d'EPST et le gouvernement à proposer autre chose que ce "marché de dupes" de la PES.

Le 25 août 2010,

Les élus aux CAP des corps de chercheurs soussignés :

CR : Eric Sauquet, Jeffrey Dehez, Ariane Vallet, Frédéric Gob

DR : Bernard Montuelle, Yves Souchon, Eric Rochard, Laurence Fournaison, Pierre Elie, Christine Argillier



L'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT du Cemagref

² en fin 2009, la DG avait répondu aux représentants syndicaux qu'il n'était pas possible de verser un complément de rémunération ni aux CDD (qui n'ont pas de prime : celle-ci est intégrée au salaire) ni aux chercheurs, au motif que la "prime de recherche" n'est pas modulable, et en fin de compte, la DG avait réparti le reliquat de masse salariale 2009 entre tous les titulaires des corps d'ingénieurs et personnels techniques Recherche, sous la forme d'une rallonge de la PPRS (150 €brut). Mais les fouilles que nous avons effectuées depuis sur les textes et sur les montants de la PR distribués dans les autres EPST nous laissent à penser qu'il doit y avoir malgré tout des possibilités de verser un complément de PR ! A la DG de trouver la solution technique...